

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2010

LUTTE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« avec »,

insérer les mots :

« demande d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.